

D24- SMBO-116

Affaire suivie par Antoine POULAIN
01 34 25 38 91
patricia.balageas@valdoise.fr

Cergy, le 15 juillet 2024

PREFECTURE DU VAL D'OISE
DIRECTION DE LA CITOYENNETE
ET DE LA LEGALITE

BORDEREAU DES PIECES

| NOMBRE DE PIECES | DESIGNATION | OBSERVATIONS |
|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6 Pièces | <p>Monsieur le Préfet,</p> <p>Veillez trouver ci-joint les délibérations du Comité Syndical du 2 juillet 2024.</p> <p>24-15 Approbation du PV du 9 avril 2024 24-16 Convention de mise à disposition des services du CD95 24-17 Carte 1 - Exonération totale des pénalités de retard applicables à la société Terideal dans le cadre des travaux de confortement des berges à Neuville sur Oise 24-18 Carte 4 - Convention relative à la mise en place d'un éco pâturage dans l'ENS de Bernes sur Oise 24-19 Carte 4 – Appel à projets Pollinisateurs sauvages 24-20 PSC, revalorisation de la participation employeur, risque santé Je vous en souhaite bonne réception,</p> <p>Cordialement,</p> | <p><i>1 exemplaire original des délibérations pour retour au SMBO,</i></p> <p><i>1 copie de l'ensemble des pièces pour la préfecture .</i></p> |

Pour Morgan TOUBOUL
Président du SMBO



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 9 AVRIL 2024

Présents : M. Olivier ANTY, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS M. Alexandre DOHY, M. Gilles LE CAM, Mme Véronique PELISSIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Xavier TALON, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoir : M. Marc LE BOURGEOIS a donné pouvoir à M. Philippe PRIOUX

Excusés : M. Jean Michel APARICIO, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre Edouard EON, Mme Anne FROMENTEIL.

Monsieur Touboul ouvre la séance

Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous avons très largement le quorum, je vous propose d'ouvrir cette séance du Comité Syndical.

Nous avons 2 pouvoirs : Monsieur Le Bourgeois a attribué son pouvoir à Monsieur Prioux et Madame Borgne a attribué son pouvoir à Monsieur Bouchez.

Il nous faut désigner un-e secrétaire de séance. Monsieur Santero, vous vous portez candidat ? Je vous remercie car je le rappelle à chaque séance, cette fonction est extrêmement importante puisqu'il s'agit de relire le compte rendu et de le valider.

L'ordre du jour portera essentiellement sur les points importants du plan budgétaire.

~~~~~

### **Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 9 avril 2024**

Premier point à l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de la précédente séance qui s'est tenue le 9 avril dernier. Est-ce que vous avez des remarques particulières à formuler sur ce compte rendu ?

Vous n'avez pas de questions ? Je vais le mettre aux voix. Est ce qu'il y a des votes contraires, des abstentions ? Merci pour cette approbation, nous passons au point suivant et nous entrons dans le vif du sujet.

~~~~~

Compte de Gestion 2023

Monsieur Touboul : Chacun de vous connaît la formule puisque c'est un sujet que l'on passe tous dans nos collectivités avant le compte administratif. Il s'agit de la lecture du payeur départemental sur l'exécution de notre budget.

Nous avons le résultat qui s'affiche sur le tableau, c'est une vision assez partielle mais nous verrons le détail dans le compte administratif juste après.

Je tiens à préciser que le compte de gestion et le compte administratif sont parfaitement cohérents à l'euro près et font apparaître donc des résultats en excédent pour la section de fonctionnement d'environ 255 000€ et de 23 000€ en investissement. Tout est détaillé dans les documents.

Mais les excédents cachent quand même des situations un peu plus subtiles que nous allons vous expliquer dans le compte administratif. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Très bien, je le mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contraires, des abstentions ?

Le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité, je vous en remercie.



Compte administratif 2023

Monsieur Touboul : Le compte administratif est un élément important qu'il faut présenter avec le budget primitif qui est l'annonce, voire la volonté des projets et des actions de l'année en cours, et le compte administratif qui est la réalité de l'exécution de la réalisation du budget de l'année passée. Nous avons essayé de vous le présenter de la façon la plus complète et lisible possible.

Ce compte administratif, et nous en avons parlé lors de la réunion de bureau, n'est pas réellement à mon sens représentatif de l'action du Syndicat, parce qu'en section de fonctionnement les dépenses sont régulières, alors qu'en investissement, les comptes font apparaître une exécution relativement faible de nos dépenses. Nous sommes à peu près à 1/5 de dépenses exécutées alors qu'il s'agit là de la part la plus importante des missions du SMBO. Les chiffres présentés ne sont donc pas représentatifs de notre action pour un certain nombre de raisons, entre autres, des dépenses sont engagées mais pas encore réglées comptablement par la trésorerie que ce soit chez nous ou auprès des services du département qui nous prêtent main forte et auprès de la Paierie. Plusieurs dépenses sont choses qui sont engagées mais pas encore payées et qui ne sont donc pas intégrées au compte administratif.

Ce qui fait donc apparaître une différence. Cela étant, nous pouvons quand même nous satisfaire de la bonne exécution. Et j'y tiens, c'est un point important pour moi, sur les charges de personnel qui là évidemment sont pour le coup assez représentatives puisque nous arrivons comme tous les ans à maintenir nos dépenses de personnel et nos charges à caractère général. Je vous rassure quant au fait que les fonds du SMBO vont bien sur l'entretien de nos berges et sur les travaux en investissement.

Donc nous avons une exécution relativement faible en dépenses de fonctionnement, elle est à l'inverse plutôt nette sur les recettes de fonctionnement et si nous passons ensuite sur l'investissement, par contre le différentiel est plus important.

Cependant, nous avons presque 200 000€ de travaux qui ont été engagés, 193 000€ exactement, mais pas encore soldés sur le plan comptable dont 114 000€ concernent les travaux du Pavillon d'Amour ainsi que 20 000€ sur les dépenses de maîtrise d'œuvre et 60 000€ pour l'étude de planification. Pour un résultat global d'environ 200 000€ de dépenses qui ont été réalisées, payées et terminées, mais qui ne sont pas inscrites.

Dans le compte administratif, nous avons 63 000€, toujours sur l'étude de planification qui concernent les carte 2 et 4.

Notre prestataire Ecosphère qui avait eu beaucoup de retard, nous en avons déjà parlé, mais leur retard était tel que nous avons dû lui appliquer des pénalités avant de liquider sa mission.

C'est une affaire somme toute nulle, au final, pour le Syndicat, mais les montants apparaissent en dépenses et en recettes.

300 000€ euros de dépenses dont les travaux ont été réalisés mais les dépenses pas encore soldées, ce qui ne nous permet pas de recevoir les subventions correspondantes.

Entre autres le Quai de l'Oise et le Pavillon d'Amour, ce qui représente des montants de subventions à hauteur de 96 000€ sur l'étude de planification.

Nous avons reçu 119 000€ de subvention notamment de l'Agence de l'Eau mais qui ne sont pas encore engagées. Et encore 50 000€ de subventions de l'Agence de l'Eau, qui concernent le plan de gestion de Bernes et de Noisy là aussi, non engagées, tout cela pour vous dire que ce compte administratif n'est pas tout à fait représentatif de la situation.

Je vous passe le détail sur les autres dépenses dont les travaux sont lancés et qui sont engagées, mais elles ne sont pas inscrites dans le Compte administratif.

Un point qui me paraissait important aussi, il y a plusieurs projets qui sont non pas en reste à réaliser comme tout ce que je viens de vous dire, mais en report, et donc ils apparaissent dans le résultat d'investissement qui est très mince aujourd'hui puisqu'il n'y a que 23 000€ de différence mais le résultat final apparaîtra quand les comptes seront mis à jour.

Concernant les encoches d'érosion de Neuville, 100 000€ sont encore en attente puisque pour être tout à fait transparent, nous avons un conflit de doctrine d'aménagement entre les entreprises que l'on a sollicitées et les services de l'État qui nous demandent de repenser les aménagements sur un plan qui nous paraît complètement absurde. C'est un dossier qui prend du temps.

Nous avons également des projets de maîtrise d'œuvre qui seront reportés sur l'année prochaine : Les berges des Ablettes à Mours prévues en septembre 2024 dont les dépenses sont engagées non pas sur 2023 mais cette année. Nous avons une étude de continuité piétonne sur la CCHVO qui avait été inscrite à la demande de Joël Bouchez, mais qui finalement sera reprise par l'intercommunalité. Un observatoire à Butry pour 50 000€ dont 20 000€ pour la maîtrise d'œuvre et 30 000€ pour les travaux. Le marché de maîtrise d'œuvre n'a pas été concluant, aucune entreprise ne s'est manifestée sur notre appel d'offre. Donc nous allons faire réaliser les travaux directement, ce qui permettra de récupérer les 20 000€.

Nous avons d'autres dépenses liées à nos ENS à Bernes et à Mours, mais qui ont pris du retard, notamment du fait du prestataire dont nous avons déjà évoqué le problème. Tous ces travaux se feront mais nous les reportons dans le temps. Ce sont toutes ces raisons qui expliquent le peu de travaux engagés. Voilà ce que nous pouvons vous dire. Je vous ai présenté les dépenses de fonctionnement et d'investissement, mais je laisse la parole à Madame Lambert qui va vous donner plus de détails.

Madame Lambert : effectivement pour compléter tout ce que vient de mentionner Monsieur Touboul, nous avons eu un petit souci au niveau de la Décision Modificative. Pour rappel, nous avons passé cette DM l'année dernière car les services de la Pairie départementale et la Préfecture nous avaient alertés sur le fait que notre budget ne comportait pas les restes à réaliser en termes de recettes sur la section Investissement.

Et finalement, ces restes à réaliser étaient bien portés au budget mais n'avait pas été inscrits en reste à réaliser, donc il fallait faire un mouvement comptable car il y avait un doublon. Les restes à réaliser

ont bien été ajoutés au budget global ce qui porte le budget à 1 497 000,00€ globalement, alors que c'est ce n'est pas ce qui était prévu et ce n'est pas ce qui avait été voté à au BP 2023. C'est juste une erreur d'écritures.

Monsieur Touboul : Il n'y a pas eu de conséquence sur le fonctionnement du Syndicat. En revanche, ça biaise la lecture de nos documents budgétaires à cause d'un doublon au niveau de nos restes à réaliser. Mais cela ne posait aucun problème, si ce n'est que ça biaise un peu la lecture.

Est-ce que vous avez des questions ou des observations à faire sur ce compte administratif ?

Je vais laisser la parole comme le veut la tradition à Monsieur Le Cam qui va assurer la présidence en mon absence, pour le vote de cette délibération.

Monsieur Le Cam : Très lourde et difficile responsabilité de pouvoir mener cette approbation du Compte administratif 2023.

En quelques mots, qui est contre ? Qui s'abstient ? donc à l'unanimité nous approuvons ce compte administratif 2023

Monsieur Touboul : Je vous remercie pour votre confiance. Je remercie les agents du SMBO et en particulier Madame Lambert qui assure le suivi de l'exécution de notre budget ce qui n'est pas une chose facile parce que c'est une petite machine à gaz avec toutes ces cartes.

Nous en arrivons au point suivant de cette étape de la procédure budgétaire et qui concerne la clôture 2023 avec l'affectation des résultats.



Affectation des résultats

Emilie Lambert : L'idée est de réaffecter les excédents de fonctionnement sur la section de fonctionnement et sur la section de d'investissement. Sur les 250 000€ dont parlait Monsieur Touboul tout à l'heure nous proposons d'affecter une petite part de cet excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit 26 950€ sur la carte 1 et la différence reste dans la section de fonctionnement. L'objectif est de prendre en compte les variations des prix historiques liés au marché d'entretien des berges de l'Oise, Risbermes, Evergreen, fauchage.

Concernant la carte 2, nous avons terminé l'année en déficit sur la section de fonctionnement ce qui ne nous permet pas de réinjecter du fonctionnement vers l'investissement.

Pour la carte 3, nous avons un déficit en section d'investissement. L'objectif est donc de se remettre à flot au niveau de cette section à hauteur de 69 000€ sur la section d'investissement. Par principe, le reste de la somme va donc sur la section de fonctionnement.

Quant à la carte 4, nous pouvons pallier le déficit d'investissement à hauteur de 14 650€ et tout le reste est réinjecté au niveau du fonctionnement.

Monsieur Touboul : Très bien, ce qui nous permet de partir sur des bases saines pour le budget primitif que nous allons vous présenter juste après, mais en attendant est ce que vous avez des questions ou des observations sur cette affectation de résultats ?

Très bien, je vous propose de le mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contraires, des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.



Budget primitif 2024

Monsieur Touboul : Nous en arrivons à notre budget primitif 2024. Nous avons eu notre débat d'orientation budgétaire le 29 février dernier, nous avons présenté à ce moment-là des chiffres qui sont quasiment les mêmes que ceux qui sont inscrits au budget à quelques euros près.

Avec un équilibre général qui s'établit à environ 1 726 000 euros. Une répartition qui est à peine plus de 50% en fonctionnement, et par principe, un peu moins de 50% en investissement, soit une répartition différente des budgets précédents et nous y reviendrons, parce que c'est une année un peu spécifique.

Néanmoins, quand nous regardons un peu plus dans le détail, on se rend compte quand même que si on isole les charges salariales qui sont à moins de 30% de nos dépenses de fonctionnement avec les charges à caractère général qui constituent le fonctionnement de la structure avec les dépenses relatives aux salaires, nous sommes à 10% et ces deux volets là sont parfaitement stables. Ce qui laisse une enveloppe d'environ 60% pour les dépenses liées à l'entretien des berges, c'est à dire vraiment les interventions sur le terrain.

Le virement en section d'investissement est quasiment anecdotique et donc à rajouter aux 800 000 € de dépenses d'investissement. Facialement les dépenses d'investissement ont légèrement baissé par rapport au ratio que nous avons par le passé et que nous retrouverons à l'avenir. Sur 1 700 000€ le Syndicat consacre quand même 1 300 000€ pour les travaux et l'entretien de nos berges. Et c'est absolument crucial je crois pour le SMBO. C'est une majorité substantielle de son budget pour des travaux, pour des entretiens et non pas sur des frais de structure qui sont maîtrisés et j'y tiens pour l'équilibre général. Donc le budget 2024, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer aux membres du Bureau, c'est un budget de transition puisque nous avons clôt de façon maintenant définitive notre précédent plan d'investissement. Nous avons réalisé tout ce qui était prévu et terminé avec les derniers travaux que nous avons inauguré ensemble à Neuville sur Oise, qui était le dernier projet de notre précédent plan d'investissement.

Nous allons nous projeter sur le futur plan d'investissement qui va nous tenir pendant une dizaine d'années, probablement un peu plus, mais au minimum une décennie sur laquelle nous avons prévu un montant d'investissement que vous connaissez parce que c'est un chiffre que l'on répète de temps en temps, et qui va représenter 1 000 000 d'euros en travaux structurants sur nos 90km de berges et sur la douzaine de rus dont nous avons la gestion, qui courent dans notre beau département et qui représentent un potentiel écologique.

C'est un budget de transition parce que nous devons terminer toutes les études préalables aux travaux d'investissement. Ce sont des dépenses non négligeables qu'il faut impérativement réaliser cette année pour la première tranche de notre plan d'investissement sur 5 ans, et nous n'aurons plus qu'à appuyer sur le bouton le moment venu, au fur et à mesure de l'échelonnement des travaux. Donc en 2024, nous réglons la maîtrise d'œuvre pour les études préalables à nos projets de travaux. C'est toute la partie réglementaire et normative au niveau des services de l'État, que ce soit la DRIEAT pour les berges et là DDT pour les rus.

Le SMBO sera prêt techniquement à lancer les travaux dès l'année prochaine. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne fait pas de travaux cette année, au contraire.

Tout cela pour expliquer ces ratios un petit peu différents de ce que nous connaissions par le passé, et qui aura une incidence sur les contributions de nos membres, ce que nous verrons après, puisque nous subissons à la fois les effets de l'inflation sur le prix des travaux et des fournitures des matières premières, mais également sur les prestations intellectuelles que sont nos études qui nous coûtent malheureusement de plus en plus cher, et en contrepartie, nous subissons la baisse des subventions.

Le Département reste un partenaire extrêmement fidèle, la Région finit par accorder les subventions mais cela demande quand même un travail administratif de plus en plus important. Et en revanche l'Agence de l'Eau qui était un financeur assez généreux par le passé commence à réduire ces dispositifs de subvention parce que l'Etat se sert en premier lieu. Et pour nos élus qui siègent dans les comités de bassin vous savez que ce sont des situations financières de plus en plus tendues, ce qui fait qu'ils réduisent mécaniquement les dispositifs de subvention dont on pouvait bénéficier. L'Agence de l'eau, par exemple, était le dernier financeur pour nos dépenses de fonctionnement notamment sur nos campagnes de ripisylve mais leurs subventions vont progressivement disparaître.

Nous constatons aussi des réductions sur les subventions qui concernent les aménagements de berges donc sur l'investissement.

L'Agence de l'Eau est de plus en plus exigeante sur les travaux qu'ils peuvent financer ce qui réduit mécaniquement la masse des subventions. Néanmoins, nous arrivons à maintenir le budget. Cela suppose malheureusement, tant sur les contraintes que je vous ai évoquées, que sur les projets d'investissement qui sont importants dans les années à venir, une revalorisation des contributions, qui néanmoins fait suite à 2 années de baisse de celles-ci.

Cette augmentation là nous remet au niveau connu antérieurement à 2022, avant le COVID, donc, nous avons baissé les contributions et cela s'expliquait à l'époque parce que nous avions du retard dans les travaux, et je considérais que le SMDO n'avait pas à thésauriser sur le fonds des EPCI et du Département en se constituant une cagnotte alors que nos chantiers étaient à l'arrêt. Ce qui expliquait la baisse des cotisations. Évidemment, c'est plus agréable de les baisser que de les relever mais pour maintenir les moyens d'action du Syndicat et nos dépenses d'investissement, les contributions servent en totalité à payer nos travaux. Avec un effet levier intéressant, grâce aux subventions dont je vous parlais tout à l'heure, qui même si elles baissent, restent importantes pour nous.

Mais pour entrer un peu dans le détail nous sommes sur une augmentation moyenne de l'ordre de 12% qui sont variables en fonction des EPCI puisque le mode de calcul tient compte du linéaire et de la population. L'augmentation la plus importante est soutenue par le Département, dont je remercie à nouveau Madame la Présidente et Sébastien Girard, avec qui nous avons échangé et qui ont accepté de soutenir cet effort en investissement.

Les chiffres ont été communiqués aux EPCI qui en ont fait la demande pour la préparation de leur maquette budgétaire et certaines les ont en réalité même déjà votées dans leur propre conseil communautaire. Je vous ai fait la présentation des grandes masses, des équilibres et des points d'attention. Après si vous le souhaitez, nous pouvons rentrer un peu plus dans le détail. Je vous laisse la parole si vous avez des questions ou des remarques.

Très bien. Écoutez, je prends cela pour une marque de confiance.

Je vais donc mettre aux voix notre budget primitif 2024. Est ce qu'il y a des votes contraires ? Est ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie pour votre unanimité et pour votre confiance sur ce gros dossier qui est indispensable pour nous. Et là encore, merci aux services du Syndicat et à Madame Lambert en particulier pour ce travail de longue haleine, et nous passons au point suivant.



Les contributions statutaires

Comme évoqué précédemment, une augmentation en moyenne de l'ordre de 12%, avec des variations plus ou moins importantes selon les intercommunalités. Le mode de calcul est établi selon la population et le linéaire en plus des cartes de compétences auxquelles les EPCI sont adhérents.

A noter une ligne en négatif sur la carte 3 qui concerne la CCHVO. Parce que, en fait il y a un financement complémentaire qui était issu du fonds de concours de la DETR.

La CCHVO avait reçu une subvention de la part de l'État, ce qui nous a permis de réduire légèrement la contribution de l'INTERCO puisque ces fonds ont été fléchés sur des aménagements que nous avons réalisés. Vous avez le détail par contributeur et par carte avec les variations correspondantes.

Je remercie encore une fois, les Présidents qui ont déjà voté ces contributions ainsi que le Département du Val d'Oise qui en a tenu compte dans sa préparation budgétaire. Et merci encore pour votre soutien.

Encore une fois, ce sont des montants qui serviront à financer des travaux et de l'entretien puisque nos frais de fonctionnement, nos charges de personnel et une charge de structure resteront complètement fixes, nous n'avons pas vocation ni à recruter, ni à étendre nos frais de structures qui sont parfaitement maîtrisés.

Est-ce que vous avez des interrogations sur ces chiffres ?

Ces contributions font suite à notre étude de planification qui nous a livré notre programme d'investissement en association avec le comité de pilotage qui a vraiment travaillé sur cette étude. Toutes les intercommunalités et toutes les communes riveraines de l'Oise étaient systématiquement conviées, que ce soit les élus aux services techniques, en plus des membres du comité syndical des services de l'État. Ces montants-là, nous avons prévenu lors du comité de pilotage qu'ils seraient sensiblement dans cette fourchette et que cela correspondait à une programmation de travaux qu'on vous présentera dans le détail avec les projets.

Sauf s'il y a d'autres questions. Je vais le mettre aux voix. Est ce qu'il y a des votes contraires ? Est ce qu'il y a des abstentions ?

Je vous remercie pour votre confiance et je le dis à chaque fois, parce que je sais que ce sont des sujets sensibles, s'il y a des Intercos qui le souhaitent, que ce soit le Président, les maires, les bureaux, enfin, quelles que soient les configurations qui souhaitent des explications, des précisions sur ces chiffres et plus généralement sur le mode de fonctionnement du Syndicat, nous nous tenons à leur entière disposition.

Nous sommes d'ailleurs invités par la CACP sur ce sujet-là en en bureau communautaire, fin avril. Nous pouvons passer au point suivant avec quelques petits sujets mais que vous connaissez qui sont récurrents.



Carte 3 : Contributions prévisionnelles 2024 dans le cadre de la convention pluriannuelle pour la gestion des itinéraires de randonnée sur les communes de Saint Ouen l'Aumône et Neuville sur Oise

Comme vous le savez, ces 2 communes ont décidé de conventionner en direct avec nous sur des opérations qui relèvent de la carte 3. Nous vous présentons le détail vu avec les communes concernées et les montants correspondants.

Pour Saint Ouen l'Aumône ce sont 6 km de berges et à Neuville environ 5 km qui sont entretenus par le SMBO dont vous avez le détail des interventions.

Vous noterez des excédents assez importants en 2023, simplement parce qu'il y a eu un certain retard dans les prestations à réaliser par notre entreprise prestataire. Tout a été vu en complète franchise avec les communes concernées.

Ce qui nous amène à des dépenses plus importantes en 2024 mais avec le reliquat de 2023, cela revient finalement à des contributions pour les communes de Saint Ouen et Neuville relativement faibles par rapport au programme de travaux prévisibles.

Si le maire de Neuville, ici présent, veut bien témoigner

Monsieur Le Cam : Je voulais confirmer encore ce choix que nous avons fait avec un devis pour ce type de convention, le travail réalisé est bien et le rapport qualité-prix est correct.

Monsieur Touboul : Nous vous en remercions et cela fait partie des points que je souhaite aborder lors de la réunion avec la Communauté d'agglomération. Et je pense que c'est un chiffre que je vous communiquerai quand nous l'aurons bien travaillé. Mais l'idée que l'on a, c'est de comparer des marchés communaux d'entretien d'espaces verts avec un coût à la surface pour les types de prestations que l'on a là et le marché du SMBO qui est donc mutualisé sur une surface, un linéaire extrêmement important et à mon avis, nous allons arriver à des coûts de revient au mètre carré ou au mètre linéaire selon les prestations qui seront notablement plus intéressants en passant par le SMBO.

C'est juste le principe de la mutualisation qui nous permet de faire baisser les coûts au mètre carré sans renier sur la qualité parce que cela intéresse plus les entreprises tout simplement. C'est un chiffre effectivement, et notamment avec les exemples de Neuville et Saint-Ouen-l'Aumône que nous pourrions utiliser sur des présentations un peu plus larges.

Sur ces contributions prévisionnelles, est ce qu'il y a d'autres questions ? Sinon je vais le mettre aux voix. Est ce qu'il y a des votes contraires, des abstentions ? C'est voté à l'unanimité, je vous remercie et je vais laisser la main à Madame Lambert pour les 2 derniers dossiers que sont le tableau des effectifs et la prime pouvoir d'achat, prime exceptionnelle, je le rappelle.



Tableau des effectifs

Madame Lambert : Présenter le tableau des effectifs est une obligation réglementaire avec le vote du budget. Ce tableau n'a pas évolué depuis l'année dernière. Aujourd'hui nous avons 5 agents, 2 titulaires et 3 contractuels. Il y a des postes non pourvus, mais l'idée n'est pas de recruter mais bien de garder ces postes ouverts dans le cas où nous aurions des mutations ou des changements de personnel, des remplacements sur des catégories différentes ou sur des grades différents. Nous avons également deux stagiaires en ce moment qui sont missionnées sur le marais de Bernes pour l'une, sur l'étude faunistique, et la seconde sur l'étude floristique. Ceci va nous permettre d'améliorer un peu la connaissance de notre ENS.

Monsieur Touboul : Je tiens à ajouter que nos 3 contractuels vont passer le concours de technicien la semaine prochaine. Je trouve cela plutôt bien qu'ils passent des concours qui s'inscrivent sur une carrière, qu'ils remettent un peu leur savoir en question.

Accueillir des stagiaires nous permet de recevoir des subventions de la région et nous en avons besoin. Avez-vous des questions sur le tableau des effectifs ?

Pas de vote contraire, pas d'abstention, je vous en remercie.

Et le dernier point donc, la prime pouvoir d'achat qui est une faculté ouverte aux collectivités, y compris notre Syndicat. Je crois que certaines collectivités qui sont représentées autour de la table ont saisi cette opportunité pour la verser à leurs agents.

Juste 2 précisions avant de rentrer dans le détail, c'est une prime exceptionnelle, donc qui n'a pas vocation à se répéter l'année prochaine. Vu notre masse salariale qui est finalement très faible, cette prime va représenter pour le Syndicat une dépense d'environ 3 000€. Cela m'a paru être suffisamment modeste pour le Syndicat, voire franchement anecdotique mais malgré tout utile pour nos agents. Et dans la mesure où la plupart des collectivités l'a déjà versée, nous avons pris la décision de nous lancer nous aussi. Madame Lambert, je vous laisse expliquer, dans le détail, les modalités techniques.



Prime Pouvoir d'Achat : PPA

Madame Lambert : En effet 4 agents peuvent bénéficier de cette prime car il y a un plafond de salaire à ne pas dépasser. Il y a des règles à respecter, l'entrée en poste en fait partie.

Le montant représente donc 2 241€ à verser aux 4 agents, auquel il faut ajouter 834€ de charges.

Monsieur Touboul : Je tiens à préciser que c'est bien évidemment passé en Comité Social Territorial du CIG, en février.

Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Sinon je vais le mettre aux voix.

Madame Pélissier : 2 241€, c'est ce qui sera versé aux agents ?

Monsieur Touboul : Oui, effectivement, mais ce n'est pas ce que chacun va recevoir. Et en revanche, il y aura bien les 834€ de cotisations patronales.

Je vais le mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contraires, des abstentions ? Unanimité.

Je vous en remercie et pour terminer, je vous propose quelques points d'actualité.



Points d'actualité

Monsieur Touboul : Une commission d'appel d'offre s'est tenue juste avant notre Comité, et je remercie les membres de la CAO. Nous avons attribué 3 marchés qui sont importants et qui portent

- Sur l'entretien courant de nos berges, c'est à dire, la fauche des espaces verts, le ramassage des feuilles, l'entretien des cheminements,
- Un marché sur des interventions plus ponctuelles donc, notamment tout ce qui est chutes d'arbres et coupe de branches,
- Et le marché relatif à l'entretien de nos Espaces Naturels Sensibles.

Autre point à vous rapporter, dans les petites actualités que nous rencontrons, suite à notre mobilisation générale relative au projet Mageo, nous allons rencontrer les dirigeants de VNF le 25 avril prochain. Nous sommes accompagnés de représentants de la CCVO 3F et d'autres Interco également qui ont déjà eu des échanges avec VNF et MAGEO depuis notre grande mobilisation en toute fin d'année dernière et début 2024. Bien évidemment nous allons réitérer nos exigences en matière de prévention des inondations et de prévention de l'érosion, auprès de VNF, dont nous attendons des réponses aux suites qu'ils donnent à nos demandes car il y aura quand même à la fin, une partie financière pas neutre du tout.

Nous vous tiendrons informés de la conclusion de cette réunion, ainsi que échanges prévus avec la CACP qui portent sur des projets d'investissement intéressants qu'ils ont sur leurs berges et sur leurs compétences propres. Mais ils souhaitent se concerter avec nous sur la partie technique concernant des aménagements de cheminement.

Est-ce que vous avez des points que vous souhaitez aborder, des questions diverses ou des éléments d'information à nous communiquer ?

Monsieur Girard : Pour information, certains d'entre vous autour de la table ont dû recevoir récemment un courrier avec les dates des sorties nature sur les ENS locaux. Je voulais un peu nous excuser de ne pas vous avoir sollicités en amont car normalement nous devons vous demander votre avis pour fixer la date, mais là, il y a eu un petit problème. Vous avez les dates, aussi, vous pouvez les relayer dans vos communes pour que l'on ait plus de participants.

C'est nouveau, nous intégrons désormais des sorties nature dans les ENS qui n'avaient jamais été visités. Notamment le site de Mours.

Monsieur Touboul : S'il n'y a pas d'autres points que vous souhaitez aborder, nous pouvons clôturer les débats. Je vous remercie de votre participation.

La séance est levée à 19h55

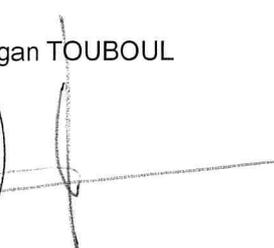
Antoine SANTERO



Secrétaire de séance



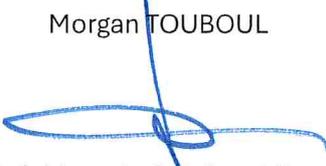
Morgan TOUBOUL



★ Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

| | | | | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|------------------|---------------|----------------|--------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>DATE DE CONVOCATION 27/06/2024</p> | <p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p> | | | | | | | | |
| <p>DATE D'AFFICHAGE 28/06/2024</p> | <p><i>Présents</i> : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Sabrina ECARD, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL</p> | | | | | | | | |
| <table border="0"> <tr> <td>Membres</td> <td>Voix délibératives</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 20</td> <td>En exercice : 51</td> </tr> <tr> <td>Présents : 12</td> <td>Présentes : 27</td> </tr> <tr> <td>Votants : 14</td> <td>Votantes : 30</td> </tr> </table> | Membres | Voix délibératives | En exercice : 20 | En exercice : 51 | Présents : 12 | Présentes : 27 | Votants : 14 | Votantes : 30 | <p><i>Ont donné pouvoir</i> : M. Joël BOUCHEZ a donné pouvoir à Mme Catherine BORGNE, Mme Sylvie PESLERBE a donné pouvoir à M. Jean-Marie BONTEMPS</p> <p><i>Excusés</i> : M. Pascal BERTOLINI, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Claude NOEL, Mme Véronique PELISSIER.</p> |
| Membres | Voix délibératives | | | | | | | | |
| En exercice : 20 | En exercice : 51 | | | | | | | | |
| Présents : 12 | Présentes : 27 | | | | | | | | |
| Votants : 14 | Votantes : 30 | | | | | | | | |
| <p>OBJET : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 AVRIL 2024</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Pierre COURTOIS</p> <div data-bbox="102 1330 466 1541" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 20px;"> <p>PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin: 5px 0;"> <p>16 JUIL. 2024</p> </div> <p>CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> </div> | <hr/> <p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU le Code Général de la Fonction Publique,</p> <p>VU les Statuts du Syndicat,</p> <p>VU le Comité syndical du 02 juillet 2024</p> <p>APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ par :</p> <p style="text-align: center;">30 voix POUR 00 voix CONTRE 00 abstention</p> <p>A L'UNANIMITÉ,</p> <p>APPROUVE le Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 9 avril 2024.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 20px;"> <div data-bbox="517 1330 737 1541" style="text-align: center;">  </div> <div data-bbox="766 1330 1168 1568" style="text-align: center;"> <p>Morgan TOUBOUL</p>  <p>Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise</p> </div> </div> | | | | | | | | |

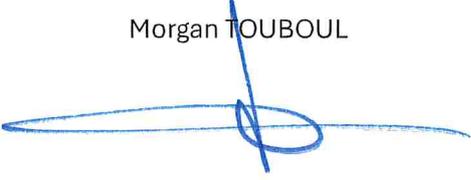
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://telerecours.fr>

Transmise au représentant de l'Etat, le **16 JUIL. 2024**

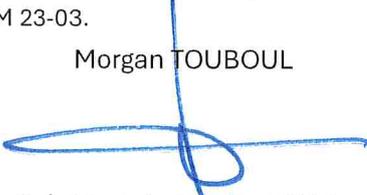
Publiée le **16 JUIL. 2024**

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

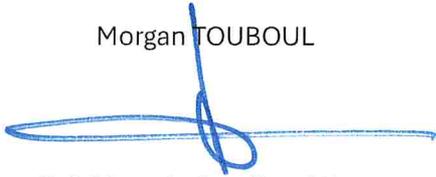
| | | | | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|------------------|---------------|----------------|--------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>DATE DE CONVOCATION 27/06/2024</p> | <p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p> | | | | | | | | |
| <p>DATE D’AFFICHAGE 28/06/2024</p> | <p><i>Présents : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Sabrina ECARD, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL</i></p> | | | | | | | | |
| <table border="0"> <tr> <td>Membres</td> <td>Voix délibératives</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 20</td> <td>En exercice : 51</td> </tr> <tr> <td>Présents : 12</td> <td>Présentes : 27</td> </tr> <tr> <td>Votants : 14</td> <td>Votantes : 30</td> </tr> </table> | Membres | Voix délibératives | En exercice : 20 | En exercice : 51 | Présents : 12 | Présentes : 27 | Votants : 14 | Votantes : 30 | <p><i>Ont donné pouvoir : M. Joël BOUCHEZ a donné pouvoir à Mme Catherine BORGNE, Mme Sylvie PESLERBE a donné pouvoir à M. Jean-Marie BONTEMPS</i></p> <p><i>Excusés : M. Pascal BERTOLINI, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Claude NOEL, Mme Véronique PELISSIER.</i></p> |
| Membres | Voix délibératives | | | | | | | | |
| En exercice : 20 | En exercice : 51 | | | | | | | | |
| Présents : 12 | Présentes : 27 | | | | | | | | |
| Votants : 14 | Votantes : 30 | | | | | | | | |
| <p>OBJET : CONVENTION 2024-2026 DE MISE A DISPOSITION PAR LE CD95, DE BUREAUX, DE MOYENS ET DE SERVICES AU PROFIT DU SMBO</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Pierre COURTOIS</p> <div data-bbox="81 1585 448 1794" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 20px;"> <p>PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin: 5px 0;"> <p>16 JUIL. 2024</p> </div> <p>CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> </div> | <p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU le Code Général de la Fonction Publique,</p> <p>VU les Statuts du Syndicat,</p> <p>VU la délibération n°21-31 du 6 octobre 2021 relative à la convention de mise à disposition de bureaux par le Conseil Départemental du Val d’Oise au profit du SMBO,</p> <p>VU la délibération n°19-25 du 3 avril 2019 relative à la mise à disposition des services du Conseil Départemental du Val d’Oise au profit du SMBO,</p> <p>CONSIDERANT que ces deux conventions arrivent à échéance en 2024,</p> <p>CONSIDERANT la nécessité de fusionner ces deux conventions en une seule et d’en clarifier les termes</p> <p>APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ par :</p> <p style="text-align: center;">30 voix POUR 00 voix CONTRE 00 abstention</p> <p>A L’UNANIMITÉ,</p> <p>APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition des bureaux, moyens et services du Conseil Départemental du Val d’Oise au profit du SMBO.</p> <p>DIT que les crédits alloués seront pris sur le budget du Syndicat.</p> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  <p>Morgan TOUBOUL</p> <p>Président du Syndicat Mixte du Bassin de l’Oise</p> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  </div> | | | | | | | | |

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>DATE DE CONVOCATION 27/06/2024</p> | | <p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p> <p><i>Présents : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Sabrina ECARD, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL</i></p> <p><i>Ont donné pouvoir : M. Joël BOUCHEZ a donné pouvoir à Mme Catherine BORGNE, Mme Sylvie PESLERBE a donné pouvoir à M. Jean-Marie BONTEMPS</i></p> <p><i>Excusés : M. Pascal BERTOLINI, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Claude NOEL, Mme Véronique PELISSIER.</i></p> |
| <p>DATE D'AFFICHAGE 28/06/2024</p> | | |
| <p>Membres</p> <p>En exercice : 20</p> <p>Présents : 12</p> <p>Votants : 14</p> | <p>Voix délibératives C4</p> <p>En exercice : 8</p> <p>Présentes : 6</p> <p>Votantes : 8</p> | |
| <p>OBJET : CARTE 4 ÉXONÉRATION TOTALE DES PENALITÉS DE RETARD APPLICABLES A LA SOCIETE TERIDEAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES BERGES DU PAVILLON D'AMOUR A NEUVILLE-SUR- OISE</p> | | |
| <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE Jean-Pierre COURTOIS</p> | | <p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU le Code Général de la Fonction Publique,</p> <p>VU les Statuts du Syndicat,</p> <p>VU le marché M23-03 relatif aux travaux de confortement des berges du Pavillon d'Amour à Neuville-sur-Oise,</p> <p>VU la décision de la CAO du 16 mai 2023 d'attribuer le marché à la société TERIDEAL,</p> <p>VU la notification du marché M23-03 en date du 31 mai 2023,</p> <p>VU l'ordre de service n°1 relatif à la phase de préparation du marché,</p> <p>VU l'ordre de service n°2 relatif à la phase de chantier,</p> <p>CONSIDÉRANT que les travaux se sont achevés le 20 septembre 2023 soit avec cinq jours calendaires de retard,</p> <p>CONSIDÉRANT que ce retard n'est pas imputable à la société Terideal,</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il convient de renoncer à l'application des pénalités de retard,</p> <p>APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ par :</p> <p>08 voix POUR 00 voix CONTRE 00 abstention</p> <p>A L'UNANIMITÉ,</p> <p>DÉCIDE d'exonérer en totalité la société Terideal des pénalités de retard dues, dans le cadre de l'exécution du marché M 23-03.</p> |
| <p>PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE</p> <p>16 JUIL. 2024</p> <p>CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> | | <p>Morgan TOUBOUL</p>  <p>Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise</p>  |

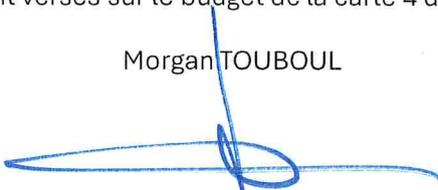
**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

| | | | | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------|-----------------|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>DATE DE CONVOCATION 27/06/2024</p> | <p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p> | | | | | | | | |
| <p>DATE D’AFFICHAGE 28/06/2024</p> | <p><i>Présents</i> : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Sabrina ECARD, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL</p> | | | | | | | | |
| <table border="1"> <tr> <td>Membres</td> <td>Voix délibératives C4</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 20</td> <td>En exercice : 8</td> </tr> <tr> <td>Présents : 12</td> <td>Présentes : 6</td> </tr> <tr> <td>Votants : 14</td> <td>Votantes : 8</td> </tr> </table> | Membres | Voix délibératives C4 | En exercice : 20 | En exercice : 8 | Présents : 12 | Présentes : 6 | Votants : 14 | Votantes : 8 | <p><i>Ont donné pouvoir</i> : M. Joël BOUCHEZ a donné pouvoir à Mme Catherine BORGNE, Mme Sylvie PESLERBE a donné pouvoir à M. Jean-Marie BONTEMPS</p> |
| Membres | Voix délibératives C4 | | | | | | | | |
| En exercice : 20 | En exercice : 8 | | | | | | | | |
| Présents : 12 | Présentes : 6 | | | | | | | | |
| Votants : 14 | Votantes : 8 | | | | | | | | |
| <p>OBJET : CARTE 4 CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D’UN ECO- PATURAGE ET D’UNE FAUCHE ASSOCIÉE PAR UN ELEVEUR AU SEIN DE L’ESPACE NATUREL SENSIBLE DU MARAIS DE BERNES-SUR- OISE 2024</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Pierre COURTOIS</p> <div data-bbox="97 1592 464 1800" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 20px;"> <p>PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE 16 JUIL. 2024 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> </div> | <p><i>Excusés</i> : M. Pascal BERTOLINI, M. Pierre Edouard EON, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Claude NOEL, Mme Véronique PELISSIER.</p> <hr/> <p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU le Code Général de la Fonction Publique,</p> <p>VU les Statuts du Syndicat,</p> <p>VU la délibération n° relative à la convention de mise à disposition de bureaux par le Conseil Départemental du Val d’Oise au profit du SMBO,</p> <p>VU la délibération n° relative à la mise à disposition des services du Conseil Départemental du Val d’Oise au profit du SMBO,</p> <p>CONSIDÉRANT que ces deux conventions arrivent à échéance en 2024,</p> <p>CONSIDÉRANT la nécessité de fusionner ces deux conventions en une seule et d’en clarifier les termes</p> <p>APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ par :</p> <p style="padding-left: 40px;">08 voix POUR REPRÉSENTANT LA CARTE 4 00 voix CONTRE 00 abstention</p> <p>A L’UNANIMITÉ,</p> <p>APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition des bureaux, moyens et services du Conseil Départemental du Val d’Oise au profit du SMBO.</p> <p>DIT que les crédits alloués seront pris sur le budget du Syndicat.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 20px;"> <div data-bbox="549 1603 769 1823" style="text-align: center;">  </div> <div data-bbox="847 1603 1283 1839" style="text-align: center;"> <p>Morgan TOUBOUL</p>  <p>Président du Syndicat Mixte du Bassin de l’Oise</p> </div> </div> | | | | | | | | |

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>DATE DE CONVOCATION 27/06/2024</p> | <p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p> |
| <p>DATE D’AFFICHAGE 28/06/2024</p> | <p><i>Présents : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Sabrina ECARD, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL</i></p> |
| <p>Membres Voix délibératives C4 En exercice : 20 En exercice : 8 Présents : 12 Présentes : 6 Votants : 14 Votantes : 8</p> | <p><i>Ont donné pouvoir : M. Joël BOUCHEZ a donné pouvoir à Mme Catherine BORGNE, Mme Sylvie PESLERBE a donné pouvoir à M. Jean-Marie BONTEMPS</i></p> |
| <p>OBJET : CARTE 4 APPEL A PROJET POLLINISATEURS SAUVAGES 2024-2025</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Pierre COURTOIS</p> | <p><i>Excusés : M. Pascal BERTOLINI, M. Pierre Edouard EON, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Claude NOEL, Mme Véronique PELISSIER.</i></p> <hr/> <p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU le Code Général de la Fonction Publique,</p> <p>VU les Statuts du Syndicat,</p> <p>VU le règlement de l'appel à projet Pollinisateurs sauvages en Val-d'Oise 2024-2025, initié par le Conseil Départemental du Val-d'Oise,</p> <p>CONSIDÉRANT que le Syndicat est gestionnaire d'un corridor écologique composé des berges de l'Oise, des cours d'eau affluents de l'Oise et des Espaces Naturels Sensibles locaux liés à l'Oise,</p> <p>CONSIDÉRANT que les actions du Syndicat, notamment les travaux de restauration écologique des berges et la gestion différenciée mise en œuvre sur les berges et les Espaces Naturels Sensibles, participent à la préservation des insectes pollinisateurs sauvages,</p> <p>APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ par :</p> <p style="text-align: center;">08 voix POUR REPRÉSENTANT LA CARTE 4 00 voix CONTRE 00 abstention</p> <p>A L'UNANIMITÉ,</p> <p>AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour des projets favorisant la préservation des insectes pollinisateurs sauvages.</p> <p>DIT que les crédits seront versés sur le budget de la carte 4 du Syndicat.</p> <p style="text-align: right;">Morgan TOUBOUL</p>  <p style="text-align: center;">Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise</p> |
| <p>PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE</p> <p style="text-align: center; border: 1px solid black; padding: 5px;">16 JUL. 2024</p> <p>CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> |  |

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

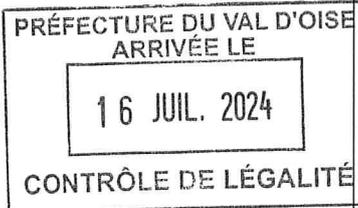
| | | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|------------------|---------------|----------------|--------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>DATE DE CONVOCATION 27/06/2024</p> | <p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p> | | | | | | | | |
| <p>DATE D’AFFICHAGE 28/06/2024</p> | <p><i>Présents : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Sabrina ECARD, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL</i></p> | | | | | | | | |
| <table border="0"> <tr> <td>Membres</td> <td>Voix délibératives</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 20</td> <td>En exercice : 51</td> </tr> <tr> <td>Présents : 12</td> <td>Présentes : 27</td> </tr> <tr> <td>Votants : 14</td> <td>Votantes : 30</td> </tr> </table> | Membres | Voix délibératives | En exercice : 20 | En exercice : 51 | Présents : 12 | Présentes : 27 | Votants : 14 | Votantes : 30 | <p><i>Ont donné pouvoir : M. Joël BOUCHEZ a donné pouvoir à Mme Catherine BORGNE, Mme Sylvie PESLERBE a donné pouvoir à M. Jean-Marie BONTEMPS</i></p> |
| Membres | Voix délibératives | | | | | | | | |
| En exercice : 20 | En exercice : 51 | | | | | | | | |
| Présents : 12 | Présentes : 27 | | | | | | | | |
| Votants : 14 | Votantes : 30 | | | | | | | | |
| <p>OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : REVALORISATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LE RISQUE SANTÉ</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Pierre COURTOIS</p> <div data-bbox="79 1657 446 1870" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 20px;"> <p align="center">PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block; margin: 5px 0;"> <p align="center">16 JUIL. 2024</p> </div> <p align="center">CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> </div> | <p><i>Excusés : M. Pascal BERTOLINI, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Claude NOEL, Mme Véronique PELISSIER.</i></p> <hr/> <p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU le code général des collectivités territoriales,</p> <p>VU le code général de la fonction publique,</p> <p>VU le décret n° 2011-1474 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,</p> <p>VU la délibération n° 19-22 du 3 avril 2019 relative à la participation employeur pour la protection sociale complémentaire pour le risque santé,</p> <p>VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire,</p> <p>VU l'avis rendu par le comité social territorial, le 28 mai 2024</p> <p>APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ par :</p> <p align="center">30 voix POUR 00 voix CONTRE 00 ABSTENTION</p> <p>A L'UNANIMITÉ,</p> <p>APPROUVE la revalorisation de la participation employeur d'un montant de 25€ brut par mois,</p> <p>DÉCIDE que le montant sera identique pour chaque agent quelle que soit la composition familiale et le choix de couverture souscrit auprès d'un organisme labélisé figurant sur la liste publiée par la DGCL,</p> <p>DIT que la participation financière s'applique aux fonctionnaires et agents de droit public en activité pour le risque santé,</p> | | | | | | | | |

DIT que la somme ne pourra excéder le montant de la cotisation mensuelle souscrite par chacun d'eux,

DIT que l'agent ne peut pas bénéficier de la participation employeur s'il est déjà couvert par la protection sociale employeur de son conjoint,

DIT que cette revalorisation prendra effet le 1^{er} août 2024,

La délibération n° 19-22 du 3 avril 2019 est abrogée.



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://telerecours.fr>

Transmise au représentant de l'Etat, le 16 JUIL. 2024

Publiée le 16 JUIL. 2024